

FR
E-002351/2019
Réponse donnée par M. Navracsics
au nom de la Commission européenne
(27.8.2019)

Avec la création d'Universités européennes, la Commission entend promouvoir la qualité, l'inclusivité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen.

Le 26 juin 2019, la Commission européenne a annoncé la liste des établissements d'enseignement supérieur de toute l'Europe qui feront partie des 17 premières « universités européennes ». L'un des critères de sélection était la diversité sociale du corps étudiant et les mesures de soutien proposées pour promouvoir l'accès, ainsi que la finalisation des études par les étudiants sous-représentés et issus de milieux défavorisés. Ces alliances pourront également inspirer d'autres universités en partageant leurs bonnes pratiques.

Cette première sélection d'Universités européennes comprend différents types d'établissements d'enseignement supérieur et va en effet tester différents modèles pour leur mise en œuvre. Ces alliances feront l'objet d'un suivi régulier de la part de la Commission européenne, de l'Agence exécutive « Éducation, audiovisuel et culture » et d'un contractant indépendant et elles seront évaluées après 3 ans. Cette évaluation analysera aussi les différents types de modèles testés.